

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

PERSONNEL COMMUNAL

**MODIFICATION DE L'ÉTAT DES
POSTES**

Délibération : **10.2019.070**

Transmis en préfecture le :

15 octobre 2019

Séance du : **8 octobre 2019**

Compte-rendu affiché le **09 octobre 2019**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **2 octobre 2019**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian
DARNE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON,
Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Michel
MONNET, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT,
François VURPAS, Lucienne DAUTREY, Philippe
MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSEAU,
Nicole CARTIGNY, Bernard GUEDON, Aurélien
CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe
LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette
PIERONI, Thierry MONNET, Pascal BARD

Membres absents excusés à la séance :

Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE,
Karine GUERIN, Bernadette VIVES-MALATRAIT,
Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Anne-Marie
JANAS, Gilles PEREYRON

Pouvoirs :

Maryse JOBERT-FIORE à Jean-Christian DARNE,
Yves DELAGOUTTE à Roland CRIMIER, Karine
GUERIN à Christian ARNOUX, Bernadette VIVES-
MALATRAIT à Agnès JAGET, Marie-Paule GAY à
Nicole CARTIGNY, Yves GAVault à Marylène
MILLET, Anne-Marie JANAS à Philippe MASSON,
Gilles PEREYRON à Thierry MONNET

Membres absents à la séance :

Serge BALTER

RAPPORTEUR : Monsieur Roland CRIMIER

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'organe délibérant de la Collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la Commune.

La présente délibération propose une modification de l'état des effectifs afin de prendre en compte les derniers recrutements de la collectivité notamment concernant le poste de secrétaire de police municipale et la mise en stage de référents sur les établissements scolaires. Ces créations de postes au tableau n'induisent aucun effectif supplémentaire, et les suppressions des grades détenus jusqu'alors seront effectuées après avis du CT.

Le comité technique se réunira en sa séance du 3 octobre 2019 pour examiner les propositions de modification des postes suivants :

Filière Administrative

- Création d'un poste d'Adjoint Administratif principal 1ère classe à Temps Complet

Filière culturelle

- Création d'un poste d'Assistant de conservation principal 2ème classe à Temps Complet

Filière Animation

- Suppression de 2 postes d'adjoint d'animation à Temps Non Complet
- Création de 2 postes d'adjoint d'animation à Temps Complet

Les modifications du tableau sont les suivantes :

Grade et emplois	CAT	Effectifs budgétaires au 03/07/2019	Effectifs pourvus	Dont TNC	Postes à créer	Poste à supprimer	Effectifs budgétaires au 08/10/19	Dont TNC
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	3	2	0	1	0	4	
FILIERE CULTURELLE								
Assistant de conservation principal de 2° classe	B	2	2	0	1	0	3	
FILIERE ANIMATION								
Adjoint d'Animation	C	10	6	3	2 TC	2 TNC (3/35 et 8,75/35)	10	4

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** les créations des postes cités ci-dessus;
- **AUTORISER** les suppressions des postes cités ci-dessus ;
- **APPROUVER** en conséquence les modifications ci-dessus apportées au tableau des

effectifs du personnel communal;

- **DIRE** que les budgets correspondants sont inscrits au budget de la Commune (chapitre 012).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roland CRIMIER,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin- 69003 LYON ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.